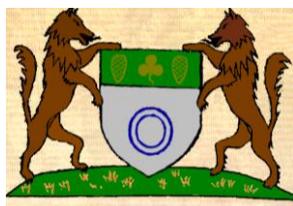


Département du Rhône

**Mairie de
CHAUSSAN**



**Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal
du 09 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 04 avril 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

M Furnion Pascal donne pouvoir à Pascal Langlet

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Anik Blanc

Secrétaire de séance : Alain Rolland

Le procès-verbal du 12 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

1. Convention EPORA

Monsieur le Maire présente le projet de convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Chaussan et la COPAMO.

La présente Convention opérationnelle vise à poursuivre l'action foncière débutée dans le cadre d'une convention distincte : 69C069 du 10 novembre 2020 puis 69C098 du 11 mai 2023.

La commune avait sollicité l'EPORA dès 2020 pour acquérir les parcelles par opportunité et étudier la faisabilité d'une opération immobilière pour densifier ce secteur. Une étude de faisabilité pré-opérationnelle a été menée et cofinancée en décembre 2020. Les parcelles ont été acquises en 2021. Un appel à projet a été mené en 2023. Trignat a été retenu comme lauréat.

La convention opérationnelle proposée par EPORA a pour objet de déterminer les modalités de la coopération entre les partenaires signataires pour La commune souhaite porter ici la création du « Clos des Générations » une opération de logements collectifs intergénérationnels et abordables en centre-bourg pour accueillir les seniors et familles jeunes, et répondre à un manque de logements avéré sur la commune pour ces cibles.

Les Biens acquis seront aménagés pour permettre la réalisation d'un programme de 37 logements dont 11 logements locatifs sociaux.

Le coût de revient de l'assiette foncière requalifiée est estimé à 852 000€ HT

Valeur vénale de l'assiette foncière requalifiée à aménager : 680 000€ HT

Le taux de participation de l'EPORA au déficit est de 31% (54 000€ HT)

Participation de la commune de Chaussan au déficit : 118 000€ HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69.2017-12-274-004 en date du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace,

Vu le décret n°98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),

Vu la délibération n°OCC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 donnant délégation au Bureau communautaire,

Vu le projet de convention de convention tripartite proposé par l'établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) entre la commune de Chaussan, la COPAMO et l'EPORA n°69C124

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet de convention d'études et de veille foncière à conclure avec l'EPORA et la commune de Chaussan, ci-annexé,

Autorise Monsieur le maire à signer la convention et toutes pièces y étant relatives

2. DRAC – demande de Subvention – Aménagement intérieur et mobilier

Madame Anik blanc présente l'aménagement intérieur et le mobilier de la médiathèque qui sera située dans le Tiers Lieu Osmose.

Dans le cadre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques, l'Etat, à travers la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est susceptible de financer le projet.

L'état d'avancement du dossier est suffisant pour permettre de solliciter le financement de la DRAC dont le plan de financement s'établirait comme suit :

DÉPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Frais d'études d'aménagement intérieur	- €			
Mobilier (estimatif APD)	58 953.30 €			
Signalétique	- €			
Matériel d'exposition	- €			
Scénographie intérieure	- €			
...	- €			
	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	58 953.30 €			
		Fonds propres	35 371.98 €	60%
		Etat - DGD	23 581.32 €	40%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	58 953.30 €	100%
TOTAL GENERAL	58 953.30 €	TOTAL GENERAL	58 953.30 €	

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet

Sollicite une subvention de la DRAC Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'équipement mobilier matériel

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus

Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

3. DRAC – Demande de subvention – Informatique et numérique

Madame Anik blanc présente les devis relatifs à l'informatique et au numérique de la médiathèque.

Dans le cadre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques, l'Etat, à travers la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est susceptible de financer le projet.

L'état d'avancement du dossier est suffisant pour permettre de solliciter le financement de la DRAC dont le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes et développement (AMO)	- €			
Ressources numériques documentaires	- €			
Matériel informatique	9 373.99 €			
Matériel numérique (tablettes, liseuses...)	- €			
Equipement RFID	- €			
Logiciels et développements	- €			
Maintenance	500.00 €			
Formation	- €			
...	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	9 873.99 €			
		Fonds propres	4 937.00 €	50%
		Etat - DGD	4 937.00 €	50%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	9 873.99 €	100%
TOTAL GENERAL	9 873.99 €	TOTAL GENERAL	9 873.99 €	

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet

Sollicite une subvention de la DRAC Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'équipement informatique et numérique

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus

Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

4. DRAC- demande de subvention – Extension des horaires

Madame Anik blanc présente le projet d'extension des horaires de la bibliothèque avec une plage horaire d'ouverture de 15h et la présence d'un(e) bibliothécaire 28h par semaine.

Dans le cadre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques, l'Etat, à travers la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est susceptible de financer le projet.

L'état d'avancement du dossier est suffisant pour permettre de solliciter le financement de la DRAC dont le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Diagnostic temporel	- €			
Frais de personnel supplémentaire et de formation	34 152.00 €			
Frais de communication	- €			
Action d'animation	- €			
Adaptation des locaux	- €			
Frais externes supplémentaires (ménage, sécurité)	- €			
...	- €			
TOTAL PREVISIONNEL	34 152.00 €			
		Fonds propres	10 245.60 €	30%
		Etat - DGD	23 906.40 €	70%
		Etat - DSIL	- €	0%
		Département	- €	0%
		Région	- €	0%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		TOTAL PREVISIONNEL	34 152.00 €	100%
TOTAL GENERAL	34 152.00 €	TOTAL GENERAL		34 152.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet

Sollicite une subvention de la DRAC Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'extension des horaires

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus

Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

5. Parcours Rallye Monts et Coteau

L'association OPSM – Organisation et Promotion des Sports Mécaniques – organise le 14ème rallye des Monts et Coteaux le vendredi 7 et le samedi 8 novembre 2025.

Ce rallye se déroule sur le secteur des Monts du Lyonnais : Chaussan, Saint-Sorlin, Saint-André-la-Côte, Rontalon, Thurins, Yzeron, Brindas, Messimy...

Pour cette 16ème édition, les organisateurs prévoient le passage de l'épreuve spéciale n°1/3/6 sur la commune de Chaussan, selon le parcours fournis.

Débat du Conseil municipal

Le rallye est un sujet qui revient chaque année. Merci d'organiser ce débat qui n'est pas présent dans toutes les communes.

Conseillers qui s'expriment contre le Rallye

On a un vrai problème par rapport à l'environnement et le climat. En 2024 il y a eu plusieurs personnes qui ont été incommodées par le rallye sur la commune de Rontalon car il passait à raz des maisons. Il y a une position de défendre nos co-citoyens.

Le passage du rallye ne va pas dans le sens de l'histoire même si personne n'est absolument vertueux au niveau des ses consommations de CO2. Ce genre de manifestation et de loisirs impactent au niveau du climat, même si c'est aussi le cas d'autres manifestations.

On essaie au niveau de la commune de faire prendre conscience de l'environnement, de la construction écologique, des modes doux, on organise une fête de l'eau et tout cela paraît antinomique avec le passage d'un rallye. On connaît tous les données et pourtant l'environnement s'aggrave et on n'avance pas sur la préservation de l'environnement. Et ce malgré les faits scientifiques.

Il faut combattre les biens à durée de vie limitée. Il n'y a plus forcément besoin de ce genre d'animation et de bien et il faut créer d'autre type d'animation.

Mais ce n'est pas si évident. Il y a aussi des arguments pour défendre le rallye.

Il faut qu'on prenne conscience de l'avenir et qu'on ait une pensée globale. « Notre avenir passera par le respect de ce que nous avons reçu du passé ».

Conseillers qui s'expriment pour le rallye

OPSM est une association sérieuse qui met en place des actions pour la sécurité. C'est une belle association avec des personnes qui sont engagées. Ça permet d'encadrer des jeunes qui veulent faire du rallye au lieu qu'on se retrouve avec des rallyes sauvages. Et s'il y a eu des débordements en 2024 se sont des personnes qui n'ont pas été autorisées à recourir en 2025.

OPSM met en place de la prévention. Fait de la pédagogie en amont du rallye et prend des sanctions en cas de besoin.

Les chaussanais participent et c'est une manifestation qui est plébiscitée.

Si on prend en considération toutes les mesures écologiques on ne fait plus rien et il n'y aura plus de manifestation. Il n'est pas sûr que le rallye soit le combat à mener. Quand on fait la balance de ce que le rallye apporte à la commune c'est positif.

Même si l'image du rallye automobile n'est pas la plus vertueuse, la commune œuvre pour la transition écologique à travers divers projets : les rénovation énergétiques (Ecole et Osmose), la mise en place d'une fête de l'eau, la création d'un clos des générations. On œuvre pour mettre de l'écologie dans nos projets et pour faire réfléchir la population à la transition écologique.

Le rallye est un évènement qui reste festif pour les chaussanais et crée du lien. Une association chaussanaise tient d'ailleurs une buvette.

Monsieur le maire remercie les conseillers pour ce débat riche, comme tous les ans.

Monsieur Nicolas Aymard demande un vote à bulletin secret soutenu par un tiers des membres présents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

Décide de donner un accord de principe à l'association OPSM pour passer sur la commune de Chaussan.

Vote
Majorité
Contre : 5
Pour : 8
Abstention : 1

❖ Questions diverses

La présentation enfance et Petite enfance est reportée au prochain conseil municipal.

➤ Projets en cours

Osmose

Les travaux de démolition ont démarré.

On est dans la phase étude préalables pour toutes les études d'exécution.

Une réunion a été organisée avec les associations sur les besoins électriques ce qui a permis de définir les derniers besoins. L'électricien va travailler sur les dernières demandes.

Ecole

Les travaux avancent.

➤ **Social**

Présence d'un stagiaire à la mairie qui va travailler sur l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux). Il présentera son travail lors du Conseil Municipal du mois de juin.

➤ **Spectacle de Sellig**

La communication va être élargie.

➤ **Inaugurations**

Pyramide cordée : 17 avril à 18h30

Ecole : samedi 30 août au matin

Prochain conseil municipal 05 mai

Séance levée à 22h45